

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 10938:2016

Optique ophtalmique - Dispositifs d'affichage de tableaux d'optotypes destinés au mesurage de l'acuité visuelle - Tableaux d'optotypes

Augenoptik - Anzeigetafeln für die
Sehprüfung - Gedruckt, projiziert und
elektronisch (ISO 10938:2016)

Ophthalmic optics - Chart displays for
visual acuity measurement - Printed,
projected and electronic (ISO
10938:2016)

10/2016



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 10938:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 10938:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 10938:2016} **EN ISO 10938**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Octobre 2016

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 10938:1998

Version Française

**Optique ophtalmique - Dispositifs d'affichage de tableaux
d'optotypes destinés au mesurage de l'acuité visuelle -
Tableaux d'optotypes imprimés, projetés et affichés par
des moyens électroniques (ISO 10938:2016)**

Augenoptik - Anzeigetafeln für die Sehprüfung -
Gedruckt, projiziert und elektronisch (ISO
10938:2016)

Ophthalmic optics - Chart displays for visual acuity
measurement - Printed, projected and electronic (ISO
10938:2016)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 12 septembre 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

ILNAS-EN ISO 10938:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 10938:2016) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 172 "Optique et photonique" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 170 "Optique ophtalmique", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace l'EN ISO 10938:1998.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 10938:2016 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 10938:2016 sans aucune modification.

Deuxième édition
2016-10-01

**Optique ophtalmique — Dispositifs
d’affichage de tableaux d’optotypes
destinés au mesurage de l’acuité
visuelle — Tableaux d’optotypes
imprimés, projetés et affichés par des
moyens électroniques**

*Ophthalmic optics — Chart displays for visual acuity measurement —
Printed, projected and electronic*



Numéro de référence
ISO 10938:2016(F)

© ISO 2016

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org